



Semaine européenne de la mobilité

Attention, du 16 au 22 septembre,
aller au travail autrement peut changer votre vie !

G.I.E. - Objectif Transport Public



30, place Saint Georges - 75009 PARIS
www.objectiftransportpublic.com

Campagne

“aller au travail autrement peut changer votre vie !”

Plans de Déplacements d'Entreprise et solutions alternatives
à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail

Dossier de presse

20 septembre 2005

avec le soutien de



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Contacts presse : Agence Esprit Public – Tél : 04 72 56 46 60
Laure Chapey : 06 70 61 99 19 / Laurence Cogny : 06 79 14 34 33



SOMMAIRE

Communiqué de presse

- 1 Aller au travail autrement peut changer votre vie** page 4

- 2 Les Plans de Déplacements Entreprise (PDE) : une démarche à suivre** page 6

- 3 Un PDE exemplaire à l'Institut Gustave Roussy (94)** page 8

- 4 Du 16 au 22 septembre, les réseaux de transport français se mobilisent** page 10

- 5 Déplacements : il est temps d'agir** page 13

- 6 Annexes** page 15
 - 1• Organismes et partenaires de l'opération
 - 2• Visuels de l'opération
 - 3• Les mots clés de la mobilité durable

Visuels disponibles sur demande auprès de :
Laure Chapey - Agence Esprit public
tél. 04 72 56 46 60
l.chapey@esprit-public.fr

Communiqué de presse

Le GIE Objectif transport public lance sa campagne "Aller au travail autrement peut changer votre vie" pour la Semaine européenne de la mobilité 2005.

Regroupant le GART (Groupement des Autorités Responsables de Transports) et l'UTP (Union des Transports Publics), le GIE Objectif transport public, créé en 2005, a pour mission de faire la promotion du transport public et de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la mobilité durable. Pour la Semaine de la mobilité 2005, il mobilise les réseaux de transports autour d'un thème concret, « Aller au travail autrement peut changer votre vie ». De nombreux outils de communication ont été mis à disposition des réseaux afin de sensibiliser localement les actifs et les employeurs aux modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail.

- **Valoriser le choix des modes doux alternatifs à la voiture individuelle auprès des salariés et des entreprises**

L'objectif est de faire émerger les bénéfices pour le salarié, l'entreprise et l'environnement de l'utilisation des transports publics, du vélo ou de la marche, pour se rendre sur son lieu de travail. Pour la plupart des Français, ces déplacements sont inférieurs à 10 km. Au regard de la proportion de CO₂ émise par le secteur des

transports, il est urgent de modifier nos habitudes de déplacements. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, en lien avec la campagne « Bougez autrement » du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et en partenariat avec l'Ademe.

- **Les Plans de Déplacements Entreprise sur le devant de la scène**

Le GIE a choisi d'être le relais de la thématique européenne de la Semaine 2005 « Au travail autrement » en mettant l'accent sur l'intérêt des Plans de Déplacements Entreprise (PDE), en vue d'encourager cette démarche.

Sur un ton volontairement décalé, il s'agit de montrer les bénéfices que chacun peut retirer en faisant évoluer ses comportements :

- pour l'environnement, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre,
- pour la santé, en insistant sur l'intérêt de la marche et du vélo qui limitent les risques d'obésité et d'accidents cardiovasculaires,
- sur le plan financier : 20 km parcourus en voiture chaque jour pour se rendre au travail coûtent 3 000 € par an au salarié.

- **Soutenir les initiatives sur le terrain**

La palette d'outils mis à disposition (affiches, brochures, « porte-manteaux » à accrocher dans les bus...) vient soutenir les actions locales des réseaux de transports français. De nouvelles solutions de déplacements se mettent en place chaque année sur l'ensemble du territoire : inauguration d'une nouvelle ligne de métro ou de

tramway, construction d'un parking-relais, conversion des flottes de bus aux énergies non polluantes, points de location de vélos et d'aménagements cyclables... Cette offre s'enrichit et s'inscrit de plus en plus en faveur d'une mobilité durable.

Contact presse :

Agence Esprit Public – Tél : 04 72 56 46 60
Laure Chapey : 06 70 61 99 19
Laurence Cogne : 06 79 14 34 33



G.I.E. - Objectif Transport Public



30, place Saint Georges
75009 PARIS
www.objectiftransportpublic.com

1/ ALLER AU TRAVAIL AUTREMENT PEUT CHANGER VOTRE VIE

• Une action de sensibilisation destinée aux entreprises et aux salariés

Acteur de la promotion des transports publics et du développement d'une mobilité durable, le GIE Objectif transport public, qui regroupe le GART (Groupement des autorités responsables de transports) et l'UTP (Union des transports publics) a mis en place l'opération « Aller au travail autrement peut changer votre vie ». Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, en lien avec la campagne « Bougez autrement » coordonnée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. L'objectif est d'inciter les entreprises et les salariés à utiliser les transports publics et/ou les modes non-polluants de déplacements sur les trajets domicile-travail, en alternative à la voiture utilisée en solo.

Si les citoyens sont de plus en plus conscients des conséquences des émissions de gaz à effet de serre, trop peu, encore, modifient au quotidien leur façon de se déplacer.

Prendre son vélo, marcher ou emprunter les transports publics sont en effet des gestes simples. Chacun y trouve un ou plusieurs bénéfices directs en matière de préservation de l'environnement comme sur le plan de la santé ou d'une économie financière. Ainsi, la campagne « Aller au travail autrement peut changer votre vie » donne les clés d'un « comportement durable ».

Repères

La première **Semaine européenne de la mobilité** a eu lieu en 2002 sur le thème de la mobilité durable. Cette initiative a pris le relais de l'opération « En ville sans ma voiture », initiée au niveau européen en 1998, encore en place actuellement mais intégrée à la Semaine. En 2004, près de 850 villes en Europe ont participé à l'opération qui avait pour thème « Des rues sûres pour les enfants ».

• Les messages de la campagne « Aller au travail autrement peut changer votre vie »

Sur un mode décalé et humoristique, trois visuels ont été proposés à l'ensemble des réseaux de transports français pour toucher les salariés sur le terrain.



(visuels format A4 en annexes)

Cette campagne met en avant les bénéfices qu'il y a à ne plus utiliser systématiquement sa voiture pour aller au travail :

- santé : « **Cet homme va vivre centenaire** », valorisation d'un actif à pied,
- environnement : « **Ce garçon va sauver le monde** », valorisation de la pratique du vélo,
- économique : « **Cette femme va faire fortune** », valorisation des économies réalisées.



• **Des outils adaptés à chaque catégorie de public**

A destination des salariés :

Une première série d'outils donne la possibilité aux réseaux de transports de communiquer auprès du grand public salarié. Elle est composée :

- d'affiches,
- de porte-manteaux (accrochés dans les bus, tramways, métros, ils sont un relais efficace auprès des voyageurs pour valoriser et conforter leur choix des transports publics),
- d'un publi-reportage pour insertion dans la presse,
- d'un spot radio.

A destination des entreprises :

Une seconde série vise davantage les entreprises et promeut les PDE au travers :

- d'une brochure,
- d'une animation PowerPoint,
- d'un publi-reportage.

Rencontre avec Serge Morin, Président du GIE Objectif transport public

« Le GIE Objectif transport public a pour vocation de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la mobilité durable. La campagne « Aller au travail autrement peut changer votre vie » en est l'illustration concrète, dans le cadre de ce grand rendez-vous annuel et européen de la Semaine de la mobilité.

Au-delà d'une incitation à un usage plus rationnel de la voiture individuelle, nous souhaitons réveiller les consciences sur un véritable enjeu de société. Les acteurs du monde des transports doivent apporter des solutions aux besoins des citoyens ; à chacun d'entre nous de réfléchir à nos comportements en matière de déplacements... et d'en changer. »



2/ LES PLANS DE DEPLACEMENTS ENTREPRISE (PDE) : UNE DEMARCHE A SUIVRE

• Pourquoi mettre en place un PDE ? Quels en sont les bénéfices pour les salariés ? Les entreprises ? L'environnement ?

S'il n'est pas question de supprimer la voiture de notre vie quotidienne, il apparaît évident que nombre de nos déplacements pourraient se faire autrement et sans contrainte. Les Plans de Déplacements Entreprise (PDE) sont des initiatives prises par les entreprises ou les administrations en lien avec les responsables des transports locaux afin de faciliter et d'optimiser les déplacements des salariés, sur leurs déplacements domicile-travail ou professionnels.

• Salariés, entreprise, collectivité : les PDE bénéficient à tous

Pour les salariés, il s'agit d'améliorer l'accessibilité et les conditions de sécurité. Sans oublier que les déplacements en transports collectifs ou en covoiturage évitent le stress et permettent de réaliser d'importantes économies.

Pour l'entreprise, un PDE induit des économies substantielles en limitant les coûts générés par les déplacements et le stationnement. Elle s'inscrit alors dans une politique de développement durable, regroupe ses salariés autour d'un projet fédérateur, et garantit une meilleure accessibilité à son site.

Enfin, pour la collectivité, l'utilisation des transports alternatifs à la voiture permet de réduire les nuisances liées à la congestion, à la pollution et au bruit. Ces initiatives intègrent les entreprises dans les politiques des collectivités locales et facilitent l'implantation de nouvelles sociétés.

• Une réflexion participative débouchant sur des solutions sur mesure

Qu'il s'agisse de promouvoir le covoiturage, d'inciter à l'utilisation des transports publics, d'aménager l'organisation du travail..., chaque possibilité doit être étudiée en fonction des dispositifs et infrastructures disponibles ou à venir. Pour les accompagner dans leur démarche, les entreprises et les collectivités peuvent faire appel à divers partenaires qui les assisteront, de la phase de diagnostic à la mise en œuvre. Les agences régionales de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sont particulièrement actives dans ce domaine.

• Les grandes étapes de mise en place d'un PDE

Un Plan de Déplacements Entreprise nécessite un travail par étapes :

Etape 1 : Réalisation d'un diagnostic accessibilité du site et enquête auprès des salariés afin de connaître les modes de transports utilisés et souhaités.

Etape 2 : Création d'un comité de pilotage au sein de l'entreprise et constitution de groupes de travail thématiques.

Etape 3 : Définition du projet PDE : objectifs, moyens et résultats attendus.

Etape 4 : Mise en place du PDE, suivi et animation.

• Exemples de PDE déjà mis en place en France

• 450 salariés de Disneyland covoituraient régulièrement en 2004 avec l'objectif d'atteindre 600 en 2005.

• La communauté d'agglomération de Nantes s'est dotée de 220 vélos de service.

• À Grenoble : la Métro (Communauté d'agglomération de Grenoble) rembourse à 100 % l'abonnement transport et a mis en place des vélos pour ses salariés. Et STmicroelectronics a réduit de plus de 30 % la part de véhicules personnels grâce aux 16 actions de son dispositif.

• En Pays de Loire, 63 écoles ont mis en place un PDE scolaire en créant 116 pédibus et vélobus, utilisés par 1 200 enfants.

- Dans la **zone industrielle d'innovation scientifique et technologique de Meylan/Montbonnot**, en périphérie de Grenoble (275 entreprises et 8 500 emplois), des parcs à vélos et des douches ont été installés.
- À **Besançon**, un PDE a réuni la municipalité, le Conseil général du Doubs, la Préfecture, le Tribunal administratif, les services fiscaux et la Direction régionale des affaires culturelles.
- À Lyon, **France Télécom** (1 500 salariés) a mis en place des e-bureaux pour ses salariés nomades et 550 employés bénéficient de l'abonnement City pass à prix réduit.
- A Lille, l'**entreprise La Mondiale** (900 salariés) a mis en oeuvre un PDE : près de 150 salariés ont déjà abandonné leur véhicule individuel pour un moyen de transport alternatif.

Pour plus d'informations sur les PDE en France : www.ademe.fr

Quelques chiffres

- **78 %** des Français utilisent leur voiture chaque jour.
- **4 trajets sur 10** sont inférieurs à 2 km.
- la voiture représente **83 %** du budget transport des ménages français en 2004
- **250 € / mois** : c'est ce que dépense en moyenne un salarié habitant à 20 km de son lieu de travail si il y va en voiture.
- **Le coût** des impacts sur la santé de la pollution atmosphérique générée par les transports s'élève à **3 milliards d'euros** par an.
- Une voiture mise à disposition d'un salarié par une entreprise coûte à celle-ci **6 100 €**.
- **1 500 à 2 500 €** : c'est le prix d'investissement pour une place de parking en surface (hors investissement foncier).

Source : Fédération française des automobiles clubs et ADEME



3 / UN PDE EXEMPLAIRE A L'INSTITUT GUSTAVE-ROUSSY

• La problématique transports de l'IGR

L'Institut Gustave-Roussy, premier centre européen de lutte contre le cancer, enregistre chaque jour un trafic de 4 000 personnes (salariés, patients et visiteurs). Situé à Villejuif dans le Val-de-Marne, le site était particulièrement difficile d'accès jusqu'en juin 2002, date d'inauguration de son PDE, le premier mis en place par un établissement hospitalier français.

En effet, l'IGR se trouve à proximité de trois axes routiers régulièrement saturés (A6, RN7 et RN20), à 3 km des arrêts de métro les plus proches (Villejuif-Paul Vaillant Couturier et Louis Aragon) et à 3,5 km du RER Arcueil-Cachan (ligne C) : difficile pour les salariés et les visiteurs de se rendre sur ce site très fréquenté quel que soit le jour de la semaine. De plus, un programme d'aménagement des bâtiments de l'IGR prévoyait la suppression de plusieurs centaines de places de parking sur les 1 000 auparavant disponibles.



www.igr.fr

Quelques chiffres IGR

Nombre de salariés : 2 500

Nombre de visiteurs : 1 500 par jour

Coût de l'opération PDE

- 305 000 € pour la création de la navette
- 36 500 € pour la création du parking covoiturage

Financement

- Ademe (méthodologie et financement)
- STIF (80 % des navettes)
- Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre (navettes)

Contact presse : Chloé Louys

tél. 01 42 11 50 59

• La concertation auprès des salariés : un facteur de mobilisation

Pour palier ces difficultés, la direction de l'IGR s'est alors penchée sur la problématique de la mobilité, en lançant une grande concertation en octobre 2000. Cette phase de diagnostic (interviews, questionnaires) a permis de connaître l'opinion des employés et des visiteurs volontaires pour laisser leur véhicule si des transports en commun fonctionnels desservait l'IGR.

• Des partenaires, des actions concrètes

En partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), la RATP, Comox et la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, l'IGR a travaillé sur la mise en place d'un programme adapté :

- création d'une navette desservant le site depuis le métro et le RER,
- mise en place d'un site Intranet pour développer le covoiturage grâce à un logiciel spécifique de gestion des équipages. Des places de parking proches de l'entrée de l'hôpital leur sont réservées,
- création d'un point info transport : situé dans le hall de l'établissement, il apporte une réponse personnalisée aux visiteurs et aux employés sur toute la palette des solutions de déplacements,
- mise à disposition d'une Wathoo, voiturette électrique avec chauffeur accompagnant les patients à l'intérieur du site.

Pour l'IGR, cette initiative a constitué un temps fort de communication.

La région Ile-de-France à la loupe

- 44 % des déplacements se font en voiture.
- 31 % des Franciliens possèdent une carte de transport.
- Les déplacements domicile-travail représentent 48 % des déplacements.
- Plus de la moitié des 9 millions de déplacements quotidiens effectués sur l'ensemble des réseaux de transport public franciliens –tous opérateurs confondus- dépend de l'activité professionnelle.

Sources : Actes du Forum régional des transports propres du 17/11/02. / Enquête globale de transport francilien 2001-2002.



• **Un bilan qui dépasse les attentes**

Rencontre avec Maryse Kalsh, responsable du projet à l'IGR

« Le TIGR -c'est le nom de la ligne qui relie l'IGR au RER et au métro- a été l'occasion de mettre en place une véritable concertation au sein de notre établissement. Le projet a été mené avec beaucoup d'implication et de persévérance, ce qui nous a permis d'aller vite, avec le soutien de nos partenaires.

Le dispositif de navettes a ensuite été complété par une campagne de promotion du covoiturage. Les équipages signent une charte d'engagement pour avoir accès au parking qui leur est dédié. Entre eux, les salariés décident s'ils conduisent à tour de rôle ou non. Si le même conducteur est amené à prendre toujours le volant, il est dédommagé par une participation aux frais de ses « covoitureurs ». Sans oublier notre Wathoo, voiturette électrique avec chauffeur destinée au transport des patients sur notre site, qui réalise de nombreux voyages chaque jour.

Un point d'information, a été créé pour accueillir les salariés et les patients, et les orienter sur des solutions de transport.

On peut dire aujourd'hui que cette initiative a été bien accueillie. Trois ans après la mise en place de notre plan transport, les résultats peuvent être qualifiés d'excellents : le TIGR permet 1 800 voyages quotidiens ; le covoiturage fonctionne bien et 15 000 patients sont transportés chaque année par la Wathoo sur le site.

Des résultats très positifs

• **Navettes** : 500 voyages quotidiens prévus, 1 800 aujourd'hui.

• **Covoiturage** : plus de 250 salariés sont concernés.

• **Point d'information** : 50 à 70 demandes quotidienne.

• **Wathoo** : 60 à 70 voyages chaque jour, soit 15 000 par an.

• Un taux d'accident en diminution.



Témoignage de Brigitte Lefebvre, covoitureuse

- Pourquoi avez-vous souhaité profiter du covoiturage ?

Je dois effectuer chaque jour 100 kilomètres pour me rendre sur mon lieu de travail, le trajet était très fatigant sans parler des risques d'accidents. Depuis que je participe à ce système, je peux me reposer pendant le voyage les semaines où je ne suis pas conducteur. Les économies financières que je réalise ne sont pas négligeables. Je suis également heureuse de participer à la protection de l'environnement en contribuant, à mon échelle, à réduire l'émission de gaz à effet de serre.

- Comment avez-vous pris place à cette organisation ?

Je me suis inscrite grâce à un logiciel qui a été mis en place au sein de notre établissement qui m'a permis de m'associer à un groupe de covoitureurs. Je fonctionne avec une personne trois jours sur cinq et ponctuellement à deux autres.

- De façon pratique, comment cela se passe ?

Nous prenons chacune notre tour notre voiture pendant les 3 jours où nous fonctionnons ensemble. De plus, l'hôpital a mis en place un système de carte de stationnement sur le parking de l'établissement pour les personnes qui participaient au covoiturage. Nous nous sentons un peu privilégié car nous pouvons stationner facilement.

- Quelles sont les contraintes ?

Il faut juste se tenir au courant des possibles changements d'emploi du temps ou en cas de maladie. L'hôpital met également à notre disposition un service de taxi dans le cas où nous devrions rentrer de façon urgente à notre domicile.

Résultats de l'évaluation environnementale du PDE

Environ 250 salariés ont cessé d'utiliser leur voiture (entre juin 2002 et fin 2003), ce qui représente aussi...

- 2 680 000 km/an (soit environ 12 % du total des trajets domicile-travail/an) sont aujourd'hui accomplis avec des moyens de déplacement pas (ou moins) polluants,
- près de 358 000 kg/an de CO2 en moins dans l'atmosphère,
- 144 tep/an (tonnes équivalent pétrole) économisées, ce qui génère un gain global pour la collectivité de 46 200 €/an.



4/ DU 16 AU 22 SEPTEMBRE, LES RESEAUX DE TRANSPORT FRANÇAIS SE MOBILISENT

Les réseaux de transport, à l'initiative conjointe des Autorités organisatrices de transport et des entreprises exploitantes, mènent de nombreuses actions sur le terrain durant la Semaine de la mobilité. Sur le thème « Aller au travail autrement peut changer votre vie », ces actions ont pour objectifs de toucher le grand public, et sensibiliser plus spécifiquement les employeurs locaux. Zooms sur quelques exemples :

• La Ville de Paris s'associe à la campagne du GIE Objectif transport public

La Ville de Paris participe à la Semaine européenne de la mobilité et s'associe à la campagne de communication et de sensibilisation sur les « déplacements au travail » menée par le GIE. Une campagne d'affichage (440 panneaux) a permis d'annoncer la manifestation dès le 7 septembre.

La Ville de Paris accompagne aussi les initiatives parisiennes proposées par ses partenaires :

- **Caisse Commune, seule société d'autopartage sur Paris**, ouvre une nouvelle « **station d'autopartage** » au parking Vinci de la rue St Martin.
- L'association **Animation Insertion et Culture Vélo** propose des actions de sensibilisation « **Sécurité et pratique du vélo en ville** » auprès des jeunes, avec la Mairie du 18^e arrondissement.
- Le Bureau Opérationnel Prospective Information de la Préfecture de Police crée « **Le Bouge Malin** », jeu géant d'éducation routière concernant l'enfant et son environnement.
- L'association **Mieux se Déplacer à Bicyclette** organise une visite des gares parisiennes avec la SNCF et la presse pour identifier **les sites possibles de parcs vélo**.

• Une journée spéciale mobilité à la Communauté d'agglomération d'Annecy

La SIBRA (entreprise exploitant le réseau de transport) et la Communauté d'agglomération d'Annecy organisent une journée spéciale mobilité à destination du grand public, des clients, des partenaires et de tous ceux qui s'interrogent sur les diverses solutions proposées en matière de transports.

Quatre stands d'information destinés au grand public seront installés sur le pôle d'échanges de la Gare d'Annecy pour présenter :

- Les offres commerciales, avec notamment l'offre « **liberté salariés** » qui permet d'obtenir des réductions de 50 % sur un abonnement annuel grâce à la mise en place des plans de mobilité avec les employeurs.
- Les nouveautés du réseau (extension de lignes, meilleure desserte du campus) et la création de 7 parcs de proximité pour garer sa voiture et se rendre au centre-ville en bus.
- Les aménagements destinés aux personnes à mobilité réduite et le service à la demande de transport porte à porte « **Handibus** ».
- **Vélonecy**, la vélo-station de l'agglomération avec un parc d'une centaine de vélos de grande qualité, entretenus gratuitement une fois par mois, et avec des offres particulièrement étudiées pour les résidents.

• Les Transports de l'agglomération de Montpellier prônent les PDE

Dans le cadre d'une mission confiée par la Communauté d'Agglomération de Montpellier, TaM (exploitant du réseau) met en place un plan d'actions visant à développer l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture pour les déplacements domicile-travail et professionnels.

Pendant la Semaine de la mobilité, TaM communiquera auprès des salariés et des entreprises au travers :

- D'encarts dans la presse locale.
- De mailings à toutes les entreprises (une affiche « **Bougez autrement** », un dépliant TaM sur les PDE...). L'objectif est d'ensuite d'aller présenter la démarche de mise en place de PDE dans les entreprises.
- L'accompagnement des démarches PDE en cours (DDE, Conseil général) avec mise à disposition de tickets-découverte des transports en commun.
- Vélos TaM pour le personnel, information des salariés sur les dessertes de transports en commun...



• **Une semaine d'animation sur le réseau R'Bus du Pays Rochefortais**

La Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais met en place une semaine d'animations et d'information :

- Mercredi 21 septembre : le réseau R'Bus est entièrement gratuit toute la journée.
- Du 13 au 22 septembre : un jeu radio permet de gagner des titres de transport sur le réseau R'Bus.
- Samedi 17 septembre : un stand d'information, installé sur le marché de Rochefort, permettra de diffuser de l'information sur la sécurité à vélo. Le marquage des vélos (équivalent de la carte grise pour la voiture) sera réalisé gratuitement.
Un ruban jaune sera distribué afin que tous les cyclistes puissent montrer leur adhésion à la Semaine européenne de la mobilité.
- Du 16 au 22 septembre : une exposition à Espace Nature présentera le réseau R'Bus, les déplacements collectifs et les modes doux.

• **La Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille en partenariat avec la Régie des Transports de Marseille informent les entreprises sur les PDE**

La CCI et la RTM, dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité organisent un forum d'information sur les PDE le mardi 20 septembre. Destinée aux entreprises (directeurs des ressources humaines, dirigeants), cette rencontre a pour objectif de mettre en avant les qualités des PDE : meilleur accès aux sites des entreprises, amélioration des conditions de travail, fidélisation du personnel, réduction de l'absentéisme...

Cette manifestation sera organisée en deux temps :

- Une table ronde sur « Les plans de déplacement des salariés, un atout pour l'entreprise », animée par l'Ademe, la RTM, Autopartage, Voiture and Co. Des entreprises apporteront leur témoignage (France Télécom, Hôpitaux de Marseille, Eurocopter...).
- Un forum d'exposition : les visiteurs bénéficieront de conseils sur la mise en place d'actions concrètes dans le cadre de PDE.

• **Une semaine d'actions à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole**

Transport public, PDE, vélo, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole promeut la multimodalité.

Du 16 au 22 septembre, l'ensemble du réseau de bus est gratuit pour tous.

Les locations courte durée de vélos Buscyclettes sont gratuites et une campagne de communication en fait la promotion, en proposant en outre des parcours-découverte, **à vélos électriques des sites à énergie renouvelable**. Des vélos électriques seront également prêtés au grand public à l'occasion du salon Agora. Le samedi 17 septembre, le marquage des vélos est gratuit à la bourse aux vélos. Enfin, dans le cadre de la promotion de son propre PDE, la Communauté d'Agglomération prêtera des vélos électriques à ses agents et élus, et lancera son site de covoiturage, tandis que l'ensemble des grands employeurs publics et privés de l'agglomération recevra une information complète sur les solutions proposées.



• **Les réseaux relais de la campagne “Aller au travail autrement peut changer votre vie”**

- Amiens Métropole
- Bus de l'étang de Berre (Vitrolles)
- Bus Est (Gondreville)
- Bus Est (Langres)
- Bus Est (Remiremont)
- CARENE (Saint-Nazaire)
- CGFTE Bus Vallée (Vierzon)
- Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
- Communauté d'agglomération du Pays de Lorient
- Communauté d'agglomération du Pays rochefortais
- Communauté de l'agglomération dijonnaise Grand Dijon
- Communauté Seine Eure
- Communauté urbaine d'Arras
- Communauté urbaine de Strasbourg
- Communauté urbaine du Grand Nancy
- Connex Epinal (Epinal)
- Connex Ligeria (Tours)
- Conseil général du Bas-Rhin (Strasbourg)
- COTRA (Angers)
- Dolebus Carpostal France (Dole)
- Keolis Lyon
- Linea Transports urbains (Gap)
- Mairie de Dole
- Mairie de Landerneau
- Mairie de Paris
- SIBRA (Annecy)
- SITCAT (Tours)
- Tisseo SMTC (Toulouse)
- STAM (Villemandeur)
- STAP (Pau)
- STRA (Abbeville)
- STUCE/ TRACE (Colmar)
- STY (La Roche sur Yon)
- TAM (Montpellier)
- Transdev Est (Marsannay la côte)



5/ DEPLACEMENTS : IL EST TEMPS D'AGIR !

• Facteur clé de la qualité de notre environnement

En France, le secteur des transports constitue la première source d'émission de gaz à effets de serre. La croissance des transports routiers génère ainsi toujours davantage de nuisances.

Par ailleurs, il est à noter que la voiture représente 83 % du budget transport des ménages français en 2004.

L'amélioration de la qualité de l'air passe donc par le développement des modes doux. Il est à noter qu'un bus émet 10 fois moins de particules polluantes que la voiture.

• Transports durables : un volet du Plan Climat

Le Plan Climat est le plan d'actions du Gouvernement pour être à la hauteur du défi majeur que constitue le changement climatique. Il entre dans le cadre de l'objectif fixé par le protocole de Kyoto. Les prévisions font état d'émissions en France qui excéderaient tendanciellement de 10 % l'objectif de Kyoto en 2010, notamment du fait de leur croissance dans les domaines de la vie quotidienne (bâtiments, transports...). C'est pourquoi le Plan Climat regroupe des mesures dans tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne des Français en vue d'économiser 54 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an à l'horizon 2010, ce qui infléchirait significativement la tendance.

Au niveau des transports publics, ce plan d'action met l'accent sur :

- **Le développement des transports collectifs urbains** : l'objectif est d'inciter les collectivités locales à mener des politiques globales de transport, ce qui inclut l'organisation des transports en commun, la gestion des déplacements automobiles et le développement des déplacements non émetteurs de CO₂ (vélo, marche).
Objectif à 2010 : réduction de 0,2 Mte CO₂ (million de tonne équivalent CO₂) dans l'hypothèse d'une augmentation de 5 % de la part des transports collectifs.
- **Les PDE** : l'objectif est de passer à 500 à l'horizon 2006. La dimension pédagogique de cette démarche est particulièrement importante.
Objectif à 2010 : réduction de 0,02 Mte CO₂ (impact modeste mais très forte dimension pédagogique).
- **L'amélioration de la logistique des entreprises** : l'Ademe incite les entreprises à élaborer des « bilans carbone » et à réaliser des gains d'émissions par une meilleure organisation de leur logistique. Ces « bilans carbone » concerneront aussi les grandes infrastructures de transport telles que les ports maritimes et les aéroports.
Objectif 2010 : réduction de 0,5 Mte CO₂.
- **Recherche et développement** : pour développer la recherche technologique sur les véhicules, le Gouvernement a adopté, fin 2003, le programme « véhicules propres ». Il s'agit de concevoir et d'accélérer le lancement commercial de véhicules peu polluants.

Quelques chiffres

- La proportion du matériel roulant français se passant du pétrole est de 17 % (métros, tramways, trolleys et bus).
- En France, un nouveau bus sur 3 roule au GNV.

Source : AFGNV

Protocole de Kyoto : rappel

Le protocole de Kyoto a fixé à la France un objectif exigeant, qui n'est pourtant qu'une première étape : celui de stabiliser nos émissions à l'horizon 2010, et pour cela il faut économiser 54 millions de tonnes de CO₂ par an.



• **Quelques gestes simples**

Est-il possible d'agir sur la qualité de l'air ?

Oui. Utiliser les transports publics permet de contribuer à la diminution des émissions de particules volatiles dans l'air. Les transports publics émettent dix fois moins d'émissions polluantes que les voitures.

Je ne suis pas obligé de subir l'engorgement des villes

L'utilisation des transports publics permet également de désengorger les axes routiers. Par ailleurs, le covoiturage et l'auto-partage permettent de réduire les problèmes de stationnement.

Il y a souvent beaucoup de bruit en ville. Comment y remédier ?

L'impact sonore des transports publics est 22 fois moins élevé que celui de la voiture particulière. Une autre option : arrêter le moteur de sa voiture, surtout en cas d'arrêt prolongé.

Comment circuler malin ?

Je joue la complémentarité des transports en combinant par exemple, l'usage du vélo, du TER, du tramway et du bus. La voiture n'est pas le mode de déplacement le plus efficace pour circuler en ville.

Il est possible de faire des économies

Pour une utilisation de moins de 5 000 km/an, il n'est pas économiquement rationnel de posséder une voiture. De plus, les transports publics garantissent un coût modéré comparé aux autres modes de transport. Des tarifications spéciales permettent de garantir le droit au transport pour de nombreuses catégories sociales.

Je suis entrepreneur, que puis-je faire ?

En regardant les réseaux de transports avant d'implanter une entreprise, vous pouvez encourager l'utilisation des transports publics par vos salariés.

6/ANNEXES

- 1• Organismes et partenaires de l'opération
- 2• Visuels de l'opération
- 3• Les mots clés de la mobilité durable



• Organisateurs et partenaires de l'opération

G.I.E. - Objectif Transport Public



Objectif transport public est un groupement d'intérêt économique (GIE) créé en 2005 par le Groupement des autorités responsables de transport (GART) qui représente les élus en charge des transports publics, et l'Union des transports publics (UTP) qui rassemble les opérateurs et les entreprises exploitant les réseaux de transports.

Il a pour mission de faire la promotion du transport public et de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la mobilité durable. La mise en œuvre de cette stratégie se concrétisera au travers de l'organisation de manifestations d'envergure professionnelles ou grand public.

Plusieurs événements sont d'ores et déjà programmés à l'échelle européenne :

- la Semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2005.
- les XX^{èmes} Rencontres professionnelles du Transport Public, du 12 au 14 octobre 2005 à Toulouse.
- Le salon Transports Publics 2006, deuxième édition du Salon européen de la mobilité dédié aux professionnels, du 13 au 15 juin 2006 à Paris-Expo, Porte de Versailles.

Contacts GIE : Sophie Castagné : sophie.castagne@objectiftransportpublic.com
Claire Girard : claire.girard@objectiftransportpublic.com
Tél : 01 48 74 04 82



Le Groupement des autorités responsables de transport est une association loi 1901 fondée en 1980. Il réunit plus de 253 adhérents : la quasi-totalité des agglomérations, la moitié des départements et la quasi-totalité des régions, toutes autorités organisatrices de transport sur leur territoire. Le GART est la plate-forme d'échanges et de réflexion des élus transport, représentant toutes les tendances politiques françaises, mais aussi leur porte-parole au plan national et européen.

Ses missions :

- Etre le porte-parole des collectivités territoriales auprès des institutions, du Gouvernement, du Parlement, des instances de l'Union européenne, notamment le Parlement, la Commission et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), dont la Commission transport est présidée par le GART, et de la presse.
- Offrir à ses adhérents des conseils et expertises économiques, financières, juridiques, techniques.
- Susciter et animer le débat sur les déplacements en proposant des solutions pragmatiques et innovantes.
- Fédérer les acteurs de la filière transport.

Contact : Anne-Marie Commenay
anne-marie.commenay@gart.org



L'Union des transports publics est le syndicat professionnel qui regroupe les entreprises de transport public urbain de voyageurs en France. Elle œuvre à :

- La promotion des intérêts collectifs économiques des entreprises adhérentes,
- La représentation de la profession auprès des instances nationales de décision, pouvoirs publics et administrations, associations d'élus,
- La promotion et le développement du transport public de voyageurs en France et en Europe,
- La négociation sociale et la gestion de la convention collective de la branche,
- La conduite d'études et le soutien de recherches utiles à ses missions.

L'UTP est présente au sein des différentes instances européennes : EuroTeam, Comité Union européenne de l'Union internationale des transports publics, Comité européen de normalisation, Comité européen de dialogue social sectoriel.

Contact : Bruno Gazeau
adg@utp.fr



La Semaine européenne de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2005



« Bougez autrement, la meilleure énergie, c'est la vôtre... »

En 2005, **Nelly Olin, ministre de l'écologie et du développement durable**, engage son ministère pour la première fois sur l'intégralité de la **Semaine européenne de la mobilité**, et non plus uniquement sur une seule journée d'actions. Le ministère de l'écologie et du développement durable a coordonné la mise en place en France de la Semaine européenne de la mobilité, en partenariat avec l'ADEME et le GIE Objectif transport public.

Cette Semaine se décline en France avec l'opération « Bougez autrement », dont l'objectif est d'informer le public sur les problématiques de déplacements urbains et de l'inciter à modifier ses comportements en faveur de modes de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle.

« Bougez autrement » : une grande opération de sensibilisation

Du 16 au 22 septembre 2005, villes, entreprises, associations, citoyens se mobiliseront concrètement en faveur de la mobilité durable **afin d'inciter le plus grand nombre à adopter une démarche éco-citoyenne pérenne au travers du choix du mode de déplacement.**

De plus, **350 000 guides de l'éco-mobilité**, mais aussi **35 000 badges** et **40 000 cartes postales** aux couleurs de « Bougez autrement » seront distribués au public pendant toute la durée de l'opération. Des **spots télévisés** seront également diffusés sur TF1, France-Télévisions, RTL 9 et MCM.

Du 16 au 22 septembre, le ministère de l'écologie et du développement durable organise...

- **Les Trophées 2005** : 5 Trophées seront décernés aux collectivités à l'issue de la Semaine.
- « **Les Ecrans de l'Écologie** » - **Edition consacrée à la mobilité** : diffusion toute la journée de courts métrages et de 2 longs métrages, **lundi 19 septembre**, au ministère, 20 avenue de Ségur, Paris 7ème. Entrée gratuite.
- **Une conférence avec le PNUE** à l'occasion de la **Journée internationale de la protection de la couche d'ozone, vendredi 16 septembre**, de 14h à 17h : pour comprendre le monde de l'ozone, sa dualité, le lien avec les changements climatiques et la nécessité d'évoluer dans notre façon de nous déplacer, le ministère et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) vous invitent à une conférence sur « **La couche d'ozone, le changement climatique et la mobilité** ».

L'Etat s'engage...

Le Plan véhicule propre et économe (septembre 2003), **le Plan climat** (juillet 2004), ainsi que le **Plan national biocarburants**, annoncé en septembre 2004, intègrent un ensemble de mesures dont l'application permettra de réduire les émissions des transports d'une **vingtaine de millions de tonnes équivalent CO2/an**, en 2010, soit près de 28% de l'effort national.

Ces mesures phares portent notamment sur :

- la réduction des émissions liées à des actions sur la motorisation ;
- le développement des **biocarburants**, jusqu'à près de 6% d'incorporation dans les carburants d'ici 2010 ;
- **une information claire sur les consommations de carburant** (Étiquette énergie) lors de la vente de véhicules ;
- le respect des **vitesses autorisées** ;
- la sensibilisation à la **conduite apaisée** lors de l'examen au permis de conduire ;
- le développement des **transports collectifs urbains**.

... et se doit d'être exemplaire !

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les administrations centrales, les services déconcentrés et les établissements publics administratifs sont dans l'obligation d'acquiescer **des véhicules rejetant moins de 140 g de CO2 par km**. Cette norme est inférieure à la moyenne du parc français actuel, public ou privé (154 g/km) et du parc moyen en Europe (163 g/km).

Contacts presse :

- **MEDD**

Service presse - service-presse@ecologie.gouv.fr - 01 42 19 10 55

- **Gopublic**

Sidonie Dumoulin - sdumoulin@gopublic.fr - 01 40 20 12 40

Samia Bounoua - sbounoua@gopublic.fr - 01 40 20 12 31

Pour en savoir plus, consulter les sites internet

le site français : www.bougezautrement.gouv.fr

le site européen : www.mobilityweek-europe.org



Intervention de M. Dominique Perben

Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

La Semaine européenne de la mobilité est un rendez-vous annuel important de l'ensemble des acteurs des déplacements urbains. Cette année encore, le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer compte parmi les partenaires de cette manifestation.

Offrir à nos concitoyens des solutions alternatives à la voiture en milieu urbain dense ou pour de longs trajets, tel est aujourd'hui un des enjeux des politiques de déplacements. Organiser les transports dans le respect de l'environnement tout en utilisant de manière optimale les finances publiques et privées: l'objectif est clair mais nécessite un ensemble important d'actions et l'exercice de responsabilités tant collectives qu'individuelles.

La démarche du GIE Objectif transport public, organisme créé par le GART et l'UTP, pour encourager l'organisation des déplacements liés au travail me semble parfaitement correspondre aux besoins d'information et à la responsabilisation de tous face à cette question.

En effet, les déplacements liés au travail représentent une part significative des déplacements quotidiens dans notre pays. La loi SRU a donné comme objectif, sur ce point, aux plans de déplacements urbains élaborés sous la responsabilité des collectivités locales, d'encourager les employeurs à établir des plans de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel. Cette disposition s'accompagne, d'une part, de l'obligation faite aux autorités en charge des transports urbains de mettre en place un service de conseil en mobilité, et d'autre part, de la possibilité pour les employeurs de prendre en charge tout ou partie du prix des titres d'abonnement de transport publics de voyageurs entre leur résidence et leur lieu de travail.

L'accroissement du prix des carburants, conjugué à l'encombrement de nos villes et aux impacts négatifs qui peuvent exister sur l'environnement ou la santé, doit nous conduire collectivement et individuellement à penser autrement notre façon de nous déplacer. Permettre le développement de modes de transports alternatifs par l'usage des transports collectifs, de la marche, du vélo, améliorer les performances environnementales des véhicules et rechercher des progrès dans l'organisation des déplacements, notamment des déplacements quotidiens, développer les systèmes de visioconférence et le télétravail : autant de pistes et de projets à mettre en œuvre que le ministère des transports s'efforce d'encourager aux côtés de vos élus.

Les entreprises de transport et les autorités organisatrices œuvrent à la réussite de ces politiques publiques. Je soutiens leurs démarches et leur réitère ma confiance pour concilier économie, écologie et satisfaction des usagers.

J'ai confiance dans la responsabilité et le civisme de tous, citoyens, élus ou employeurs pour assurer le développement durable de nos agglomérations.

Contact : Catherine Ropert

Direction générale de la mer et des transports

tél. 01 40 81 13 65

catherine.ropert@equipement.gouv.fr



« Bougez autrement, la meilleure énergie, c'est la vôtre ! »

L'ADEME partenaire du MEDD et du GIE Objectif transport public pour la « Semaine européenne de la mobilité » du 16 au 22 septembre

L'opération « Bougez autrement, la meilleure énergie, c'est la vôtre », organisée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en partenariat avec le GIE « Objectif Transport Public » et l'Ademe à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité, vise à promouvoir les bonnes pratiques en matière de transport pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des Français. Ancrée dans l'actualité avec la flambée du prix du pétrole, cette opération de sensibilisation de l'opinion s'inscrit dans la campagne de mobilisation nationale de l'Ademe "Economie d'énergie. Faisons vite, ça chauffe" sur la maîtrise de l'énergie et le changement climatique.

Alors que les principaux secteurs d'activité stabilisent ou diminuent fortement leurs rejets en CO₂ (gaz carbonique, principal gaz à effet de serre), le secteur des transports se distingue par des émissions fortes : **35 % des émissions de CO₂ concernent en effet les transports** (sources CITEPA / format international).

De plus, le contexte actuel de flambée du prix du pétrole donne plus que jamais des raisons sérieuses d'envisager non seulement l'utilisation de carburants moins polluants mais aussi d'encourager d'autres solutions de déplacements.

Un moyen : agir sur les comportements de chacun et de tous ...

Pour agir en faveur de la maîtrise de l'énergie et limiter nos émissions de gaz à effet de serre, il faut privilégier, quand c'est possible, des solutions de transport autres que la voiture individuelle. L'ADEME, avec ses délégations régionales, mène des actions de sensibilisation du grand public, tout en accompagnant localement les bonnes pratiques des associations, collectivités, autorités organisatrices des transports (AOT) et entreprises quand elles favorisent davantage les modes de transports alternatifs :

- les transports en commun : **train, métro, tramway, bus**
- les modes de transports doux : **marche à pied, vélo, roller...** (ils sont en plus bénéfiques pour la santé !)
- **L'auto-partage, le covoiturage**, ainsi que, pour les zones rurales, **le transport à la demande**.

En matière d'actions collectives, les « **Plans de déplacements entreprise** » (PDE) offrent des perspectives intéressantes pour les entreprises, les collectivités locales et les services des administrations qui souhaitent réorganiser les déplacements de leurs salariés, de leurs visiteurs, de leurs fournisseurs ou de leurs clients. 144 PDE ont ainsi été réalisés en 2004 avec le soutien de l'ADEME.

L'application de ces plans montre qu'ils permettent d'augmenter sensiblement le nombre de salariés qui délaissent leur voiture, de limiter le nombre de places de parking et de favoriser l'usage du vélo et des transports en commun.

De même, les **Plans de déplacements des établissements scolaires (PDES) ou autobus pédestres** permettent de repenser les trajets domicile-écoles autrement qu'en utilisant les voitures des parents. Les enfants peuvent se rendre à l'école en groupe organisé, encadrés par des parents, à pied ou en vélo.

Un engagement : l'ADEME passe à l'action pendant la Semaine de la mobilité

L'amélioration des déplacements, tant en termes de choix d'équipement que de modes de transports, est une préoccupation majeure pour l'ADEME. Toujours soucieuse d'inciter aux économies d'énergie, l'agence a réalisé un large éventail d'outils d'informations avec ses partenaires, tel que le guide de l'éco-mobilité qui explique comment « bouger autrement ».



La Semaine européenne de la mobilité est tout particulièrement l'occasion pour l'ADEME d'accompagner les Français dans leur réflexion sur les modes de transports en diffusant ses outils d'informations sur les plans de déplacement entreprises (plaquettes, brochures, affiches) et de mettre à disposition sur son site les exemples à suivre en matière de mobilité. Les délégations régionales de l'ADEME et les Espaces INFO ENERGIE relaient également l'information auprès du public.

Pour en savoir plus : www.ademe.fr

Vous trouverez notamment sur le site de l'ADEME : des exemples de modes de transports alternatifs, des documents d'information et des affiches sur les PDE, une étude conduite dans 6 pays européens en 2004 relative aux effets des transports sur la santé des enfants, le dossier spécial Plans de déplacements Entreprise de la lettre de l'ADEME d'avril 2005, ... et la liste des délégations régionales de l'ADEME et des Espaces INFO ENERGIE.

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), établissement public, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (les déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

La campagne "Economies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe !" en bref

Lancée en mai 2004 par l'ADEME, la campagne "Economies d'énergie. Faisons vite, ça chauffe !" vise à informer les citoyens du lien existant entre les changements climatiques et les consommations d'énergie et à les convaincre qu'ils peuvent agir efficacement, individuellement et collectivement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour être efficace et changer véritablement les comportements, cette initiative s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle, jusqu'en 2006. Elle s'appuie sur deux volets essentiels : une campagne de communication média (télévision, radio, Internet) et des actions de partenariat.

Relations presse Campagne « Faisons-vite, ça chauffe ! »

TBWA\Corporate – Hélène Saint-Raymond

Tél : 01 49 09 85 77

helene.saint-raymond@tbwa-corporate.com



Répondre aux nouveaux besoins de mobilité des entreprises

Pour les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques, les questions liées à l'accessibilité de leurs sites et à la gestion de la mobilité deviennent une préoccupation de plus en plus importante.

Les nouvelles organisations des rythmes de travail et des rythmes de vie, les migrations résidentielles et l'accélération des mouvements de délocalisation d'entreprises en périphérie urbaine, où l'offre de transport est généralement moins dense, la généralisation des problèmes de congestion routière, l'augmentation du stress lié aux déplacements, la sensibilisation aux questions environnementales... font émerger de nouveaux besoins de mobilité.

Les entreprises sont donc aujourd'hui de plus en plus nombreuses à s'engager dans une démarche active d'optimisation de la gestion des déplacements pour leurs salariés, clients et visiteurs. Leurs attentes et besoins en matière de transport vont souvent bien au-delà d'une simple information sur la desserte d'un site par les transports en commun ou par la route. Elles souhaitent pouvoir évaluer le niveau d'adéquation entre l'offre de transport et leurs besoins spécifiques de mobilité et identifier les solutions pouvant être mises en place.

Pour répondre à ces nouvelles problématiques, la RATP et la CCIP ont créé en 2001 le GIE Entreprises et Mobilité en Ile-de-France (EMIF) et en 2004 la société Entreprises et Mobilité Services (EM Services). Dans chaque département d'Ile-de-France, EM Services et les agences de développement territorial de la RATP conjuguent leur savoir-faire et leur expertise pour apporter aux entreprises, collectivités locales et établissements publics des prestations innovantes et personnalisées.

Le conseil en choix d'implantation

Destiné aux entreprises qui souhaitent intégrer le critère transport dans la gestion de leurs projets immobiliers, il permet notamment d'optimiser un choix de localisation, d'évaluer les conséquences d'un déménagement sur les temps et les conditions de déplacement domicile-travail et professionnels, de simuler l'évolution des pratiques de déplacement des salariés, de concevoir des services personnalisés à la mobilité. Les objectifs des entreprises qui s'engagent dans ces démarches (Generali, Orange, Lever Fabergé, Crédit Foncier, Swisslife...) sont en premier lieu d'anticiper sur le risque social, mais de plus en plus, d'inscrire leur stratégie immobilière dans une démarche de développement durable (GDF, Bouygues Télécoms...) et éviter qu'elle ne débouche sur des déplacements « tout voiture ».

Les études d'accessibilité

Réalisées pour les acteurs de l'offre immobilière ou foncière (investisseurs, promoteurs, aménageurs, agences de développement) qui de plus en plus souhaitent intégrer la question de l'accessibilité en amont de leur politique de développement (Epamarne, Generali Immobilier, Agence de Développement du Val de Marne...), elles permettent d'évaluer et de valoriser l'accessibilité d'un site, de le positionner par rapport à des sites concurrents, de concevoir des solutions transport adaptées.

Les Plans de Déplacements d'Entreprise

Elaborés à l'échelle d'un site (Hôpital Cochin, Mairie de Bagnolet...), d'une zone d'activité (Plate-forme aéroportuaire du Bourget, Port de Bonneuil) ou d'un pôle d'emplois (Pôle Orly Rungis), leur finalité est de concevoir et mettre en œuvre des solutions transport personnalisées favorisant l'utilisation des transports en commun et des autres modes alternatifs à la voiture. Les objectifs sont principalement d'optimiser le fonctionnement d'un site par l'amélioration des conditions d'accès (hôpital Cochin) ou encore d'accompagner les projets de développement d'un territoire (Ville de Clamart, Pôle Orly Rungis).

La définition de solutions transports

En aval de ces prestations d'ingénierie conseil, la RATP et EM Services interviennent sur la définition et la mise en oeuvre de toute une gamme de solutions transport « sur mesure », complémentaires du réseau de transport public structurant à l'échelle régionale : création ou aménagement de dessertes bus, mise en place de dessertes dédiées, service de transport à la demande, système de covoiturage, flotte de véhicules partagés... (Port de Gennevilliers, Groupement Interentreprises de Saint-Ouen, Institut Gustave Roussy, EMGP, entreprises du plateau de Fontenay...). Par ailleurs, la valorisation de l'offre de transport existante passe par la mise en place de produits tarifaires dédiés, tel que l'abonnement Intégrale entreprises (Mairie de Paris, Axa, Generali...) ou encore de services d'information personnalisés (ANVAR, SILIC, GDF...).

Un dispositif d'aides pour les entreprises

Un partenariat entre EM Services et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) permet aux entreprises qui mettent en place l'ensemble de ces démarches de bénéficier du dispositif d'aide de l'ADEME.

Depuis 2001, près de 150 entreprises, collectivités locales et établissements publics, soit environ 200 000 salariés, ont bénéficié des prestations d'EM Services et de la RATP.

Parmi eux :

AXA Assistance, AXA France IARD, Axalto, Siemens, Optic 2000, Dexia, Crédit Lyonnais, Crédit Agricole, Banque Populaire Nord de Paris, PSA, Renault, Thales, Lever Fabergé, Edf, Gdf, Generali, Orange, Nokia, Arcelor, Acoss, Nestlé, Cegelec, Anvar, Aviva, Bayard Retraite, Business Object, Caisse d'Epargne, Chronopost, CPAM, Danone, Editions LAMY, Entenial, Groupe Express Expansion, Foncia, La Poste, Fongecif, France Abonnement, Natexis, Monoprix, Siemens, Swiss Life, Wyeth, Mutuelles du Mans, L'Oréal, Crédit Foncier, Groupe Leclerc, Semavis, Semapa, EpaMarne, EMGP, Bouygues Immobilier, Eiffage Immobilier, Unimo, Unibail, HRO, Generali Immobilier, Bouygues Télécom, Association pour le Développement du Pôle Orly Rungis, Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, Port de Gennevilliers, Port de Bonneuil, Plateforme aéroportuaire du Bourget, Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis, ADP, Bercy Expo, Mairie de Paris, Mairie de Clichy, Ville de Clamart...

Contact : Virginia Setbon

Directrice générale d'EM Services

tél. 01 58 78 39 91

virginia.setbon@ratp.fr



Au sein d'EDF et de sa Direction des Participations et Activités Nouvelles, EDF Transports et Véhicules Electriques apporte un appui aux entreprises et aux collectivités locales qui souhaitent, pour leurs transports, recourir à des solutions respectueuses de l'environnement utilisant l'énergie électrique.

Au cours des dernières années, la priorité a été donnée aux actions dans les domaines des transports collectifs urbains, des systèmes performants d'alimentation ou de stockage d'énergie et, dans une moindre mesure, du transport de marchandises en ville.

C'est ainsi qu'EDF a apporté son appui à plus de 20 grandes communautés urbaines pour le développement de leur **tramway**. EDF a coopéré avec ALSTOM et LOHR pour le développement de tramways sans caténaire, fondés soit sur une alimentation par le sol (APS), soit sur une alimentation par batteries et super condensateurs.

A l'initiative d'EDF, avec l'appui de l'ADEME, du GART et de l'UTP, 30 villes françaises se sont équipées de **bus électriques** dont 17 ont déjà débuté l'exploitation. Ces bus de 15 à 50 places, bien qu'ayant une autonomie limitée à 60 km environ, sont appréciés pour leur maniabilité, leur propreté et leur silence ; ils sont bien adaptés au transport en commun dans les centres-villes.

EDF a apporté son appui à des constructeurs pour le développement de solutions pour le **transport des marchandises en ville** utilisant des utilitaires électriques de 3 à 10 tonnes. Des applications sont par exemple envisagées avec des marchés d'intérêt national (MIN).

Depuis de nombreuses années, EDF a mené une action significative dans le domaine des **batteries de nouvelles technologies**, les batteries étant le composant clef, aussi bien sur le plan technique que sur le plan économique, pour la réussite d'un projet de transport électrique. EDF et le Groupe BOLLORÉ ont notamment créé en décembre 2001 une filiale commune, 20 % EDF et 80 % BOLLORÉ, **BATSCAP**, pour produire des **batteries lithium métal polymère** et des super capacités, à haute densité d'énergie. EDF a établi une collaboration technique et commerciale avec **MES-DEA**, constructeur suisse des batteries Zebra. EDF réalise une veille active sur les principales filières des batteries à hautes performances

Pour la période 2005-2008, EDF Transports et Véhicules Electriques poursuivra résolument ses actions dans le domaine des batteries, secteur en forte évolution et croissance. EDF confirme aussi la priorité donnée aux transports collectifs urbains, et notamment aux bus électriques et aux trolleybus.

EDF poursuivra, en partenariat avec les principaux constructeurs, ses actions pour la mise à disposition de **bus électriques** ayant une autonomie accrue.

EDF renforcera son action sur les **trolleybus**. Quelques constructeurs européens disposent d'une offre crédible, mais peu connue, apte à satisfaire les besoins de nombreux réseaux. Les retours d'expérience d'autorités organisatrices et d'exploitants français et surtout européens ont montré que, développé comme un véritable système de transport en site propre, **le trolleybus s'avère un choix compétitif à moyen terme et long terme.**

Si le développement des transports collectifs propres est une priorité très largement partagée par les acteurs des transports, il ne saurait être question pour le Groupe EDF d'opposer les transports collectifs au véhicule particulier, composante naturelle d'une politique de déplacements, y compris urbains. Aussi, **EDF poursuivra et renforcera ses actions pour favoriser le développement de véhicules particuliers propres.**

EDF a développé ses coopérations dans le domaine des **voitures propres**, un des thèmes prioritaires des programmes de mobilisation pour l'innovation industrielle annoncés par le Président de la République française en janvier 2005. En coopération avec la société SVE (DASSAULT - HEULIEZ), **EDF expérimentera au sein de sa flotte, dès 2005, 8 véhicules électriques et hybrides rechargeables, appelés CLEANOVA, équipés de batteries haute densité (Zebra, Lithium).** L'ambition d'EDF est de renouveler une part importante de sa flotte par des véhicules électriques à l'horizon 2007-2010, et plus généralement de favoriser le développement de flottes de véhicules électriques pour les collectivités locales et les entreprises.

EDF poursuit par ailleurs une politique de promotion du transport électrique tant en France qu'en Europe, et notamment auprès des instances communautaires (DG TREN ; Commissariats à l'Environnement et à La Recherche).

Contact : Sylvain Vitet
tél. 01 46 93 21 52
sylvain.vitet@edf.fr



AFGNV

Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules

Fondée à l'origine par le Ministère de l'Industrie, Gaz de France, Peugeot, Citroën, Renault et Renault Trucks, l'AFGNV contribue au développement de l'utilisation du gaz naturel comme carburant automobile. Début 2005, Carrefour et Total ont rejoint le groupe de ses membres fondateurs.

Le conseil d'administration de l'Association comprend outre ses membres fondateurs l'ADEME, Cirrus, la communauté d'agglomération du pays de Montbéliard, la communauté urbaine de Nantes, l'IFP et Irisbus.

L'AFGNV regroupe les acteurs majeurs de la filière GNV :

- Administrations,
- Associations,
- Collectivités locales,
- Constructeurs automobiles,
- Energéticiens,
- Equipementiers et compressoristes,
- Organismes techniques,
- Sociétés de transport privées ou publiques,
- Syndicats professionnels.

Par ses actions permanentes, l'Association :

- Rassemble et fédère les acteurs de la filière,
- Informe et sensibilise les utilisateurs potentiels,
- Développe le marché des véhicules au GNV,
- Intervient dans les domaines de l'environnement, de la réglementation, de la sécurité, de la fiscalité, et plus généralement de l'économie de la filière.

L'AFGNV constitue un lieu d'échanges et de propositions notamment dans le cadre de ses commissions - Bus, Bennes à ordures ménagères / Véhicules urbains, Véhicules légers - et de ses groupes de travail - Energie environnement, Distribution et Sécurité réglementation homologation. L'AFGNV anime un groupe Utilisateurs Bus GNV particulièrement actif.

C'est sous l'égide de l'AFGNV que le "protocole pour assurer le succès du GNV en 2010" a été préparé. Cet accord signé le 4 juillet 2005 par le Ministre de l'Industrie et par les membres fondateurs de l'Association contient deux grands volets :

- Le 1^{er} consiste à amplifier les succès actuels de la filière GNV en termes de véhicules lourds. L'objectif pour 2010 est de doubler le parc roulant de bus GNV, de tripler le parc de bennes à ordures et d'élargir l'utilisation du GNV au transport de marchandises en milieu urbain.
- Le 2^{ème} volet a pour ambition de donner au gaz naturel à l'horizon 2010 le statut de carburant alternatif pour tous les véhicules des particuliers.

Contact presse : Vincent Tissot-Favre

Secrétaire Général

Tél : 01 42 97 97 99

tissot-favre.afgnv@wanadoo.fr



Irisbus, 2^{ème} constructeur européen, filiale autocars et autobus du groupe Iveco propose une gamme complète de véhicules destinés au transport de personnes.

Irisbus est leader dans le domaine des véhicules propres: Diesel Euro 4, gaz naturel, électricité et hybride.

Tous les autocars et autobus d'Irisbus offrent les conditions idéales d'accessibilité, confort, sécurité et protection de l'environnement.

Contacts : Hélène Faucon

Tél : 04 72 79 65 00

www.irisbus.com

2. Visuels de la campagne



Ce garçon va sauver le monde

Ou du moins y contribuer en ne prenant plus systématiquement sa voiture pour aller à l'université. Il sait qu'avec 155 g de CO₂ rejetés par km, l'automobile pollue l'atmosphère et contribue au réchauffement climatique. Aujourd'hui, il décide de laisser sa voiture au garage.

Semaine Européenne de la Mobilité
Attention, du 16 au 22 septembre,
aller au travail autrement peut changer votre vie !

BOUGEZ AUTREMENT
La meilleure énergie, c'est la vôtre.

ADENE
Agence de Développement
Énergétique de Normandie

ANR
Agence Nationale de la Recherche

G.I.E. - Objectif Transport Public
au TRAVAIL
GART
Généraliste des Agences de Transport Public

MAIRIE de Paris
SAFT
EDF

Avec le concours de



Cet homme va vivre centenaire

Ou plus longtemps que la moyenne en ne prenant plus systématiquement sa voiture pour aller au travail. Il sait qu'une demi-heure de marche par jour contribue à son bien-être et diminue les risques de maladie. Aujourd'hui, il décide de laisser sa voiture au garage.

Semaine Européenne de la Mobilité
Attention, du 16 au 22 septembre,
aller au travail autrement peut changer votre vie !



Avec le concours de





Cette femme va faire fortune

Ou au moins de sérieuses économies en ne prenant plus systématiquement sa voiture pour aller travailler.

Elle sait qu'en voiture les 5km qui la séparent du travail lui coûtent plus de 2€, contre 4 fois moins si elle s'abonne aux transports en commun. Aujourd'hui, elle décide de laisser sa voiture au garage.

Semaine Européenne de la Mobilité

Attention, du 16 au 22 septembre,
aller au travail autrement peut changer votre vie !



Avec le concours de



3. Les mots clés de la mobilité durable

Autopartage : permet d'avoir accès à une voiture en cas de besoin : lorsque les destinations ne sont pas desservies, ou que les horaires ne conviennent pas, ou lorsque le déplacement nécessite de transporter des objets. L'utilisateur réserve alors un véhicule à un lieu de stationnement déterminé (24h/24 par téléphone ou par Internet) et pour une courte durée (à partir de 1 heure). Il prend possession du véhicule dans une station, effectue son déplacement, et ramène le véhicule à la station d'emprunt (trajet en boucle).

AOT : Autorité organisatrice de transport.

Covoiturage : utilisation d'une seule voiture par plusieurs personnes sur un même trajet. Le ou les passagers partagent les frais de déplacement avec le conducteur.

Déplacements pendulaires : se dit des déplacements domicile-travail souvent concentrés sur des périodes de temps.

Equivalent carbone (ou équivalent CO₂) : cette unité permet de donner une équivalence entre les différents gaz à effet de serre et le gaz carbonique (CO₂). Cela permet d'évaluer globalement l'effet de serre engendré par différents types d'émissions.

Gaz à effet de serre : les gaz à effet de serre les plus importants sont la vapeur d'eau (H₂O), le dioxyde de carbone (CO₂), l'ozone (O₃), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Les principaux émetteurs de CO₂ sont l'industrie, le transport, la production d'électricité et les ménages. Le méthane est surtout émis par la digestion des ruminants, mais aussi par l'exploitation du charbon et du gaz, la combustion de la biomasse et la fermentation des déchets. Le protoxyde d'azote (N₂O) est émis lors de processus de combustion par l'utilisation d'engrais et par certaines productions de l'industrie chimique.

Intermodalité : possibilité de passer d'un mode de transport à un autre lors d'un même trajet.

Mode doux : mode de transport non polluant.

Multimodal : se dit d'un lieu qui accueille plusieurs modes de transports (tram, train, bus, autocar...).

Parc relais : parking créé à proximité des gares de chemin de fer ou des stations de transport public pour favoriser l'intermodalité et désengorger les centres villes. Ce principe incite en effet les automobilistes à se garer en périphérie et à emprunter les transports publics.

PDU (Plan de déplacements urbains) : les différents projets à mener afin d'établir une politique cohérente au niveau des déplacements dans une agglomération.

Pédibus : accompagnement à pied des enfants à l'école.

TCSP (Transport en commun en site propre) : voie réservée exclusivement aux transports en commun.